

ENQUÊTE PUBLIQUE DU VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2022 – BO 37 2022

COMMUNE DE CRANS-MONTANA

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2014 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, l'Association des Communes de Crans-Montana (ACCM) porte à la connaissance du public que M. François Reverberi, à Lens, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	:	Rte du Rawyl 45, 3963 Crans-Montana ; parc. 60
Enseigne	:	Oli's Break
Prestations	:	Mets et boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou emporter
Horaires	:	8h – 23h
Début de l'activité	:	01.11.2022
Employeur	:	Fontainebleau 18 Sàrl

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à l'Association des Communes de Crans-Montana (ACCM), Service du commerce et des patentes, Rte de la Moubra 66, 3963 Crans-Montana, dans les 30 jours suivant la présente publication.

3963 Crans-Montana, le 16.09.2022

Le Service des Patentes